

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 juin 2026

n° 064-26 C

Objet : RS - Adoption du règlement financier de Grand Chambéry 2026-2032

- date de convocation le 05 juin 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi onze juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, grande salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Marc Fleury
Aillon-le-Vieux	Vincent Miquet
Arith	
Barberaz	Marie-Eve Berni - Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Catena d'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Mélissa Bernard - Julien Donzel
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Pascale Gagnieux - Bernard Grollier - Thomas Jaussoin - Isabelle Junet - Magalie Martin - Cécile Meriguet - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Carlotta Sacconey-Abbo - Hocine Talbi - Cristina Virone - Florence Zagagnoni
Cognin	Damien Ancrenaz - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Laurence Ratton
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Isabelle Geindre - Olivier Marmet
Jarsy	
La Compôte	Jolaine Audoux
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Céline Colombat - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Audrey Tateia
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Emilie Guillaud
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Karim Echioui - Patricia Maffre-Deprost
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Manon Boyer
Vimines	Pierre Grossi

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Corinne Charles à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Isabelle Geindre - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Joséphine Kudin à Emilie Guillaud - de Marie Lheureux Pineau à Laurence Ratton - de Mélanie Meunier à Florence Zagagnoni - de Vincent Patey à Magalie Martin - de Emilien Vanlemmens à Bernard Grollier - de Jean-Maurice Venturini à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 10

Thierry Bebert - Stéphane Bochet - Sylvain Chariot - Pierre Duperier - Philippe Gamen - Laura Khirani - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilie Pessel - Daniel Rochaix

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 11 juin 2026

délibération n° 064-26 C

objet **RS - Adoption du règlement financier de Grand Chambéry 2026-2032**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, rappelle que le règlement financier de Grand Chambéry, adopté le 4 novembre 2021, est un document qui retrace toutes les procédures et le fonctionnement de la collectivité d'un point de vue budgétaire et financier.

Ces procédures ont fait l'objet de concertations avec l'ensemble des directions de la collectivité.

Ce règlement doit faire l'objet d'une délibération à chaque début de mandat en amont de tout futur débat budgétaire.

Le règlement financier a été actualisé avec les données 2026 mais le détail diffère peu du règlement initial adopté en 2021. En effet, les procédures en vigueur depuis cette date ne nécessitent pas de révision, les ajustements apportés étant à la marge. Seule la partie relative aux révisions de prix a été enrichie dans son contenu au regard des adaptations de méthode intervenues depuis 2021.

Il est donc proposé d'approuver le règlement financier de Grand Chambéry joint en annexe pour le mandat 2026-2032.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 153-21 C du Conseil communautaire du 4 novembre 2021 approuvant le règlement financier de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le règlement financier de Grand Chambéry pour le mandat 2026-2032.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

064-26 C

Objet de l'acte : RS - Adoption du règlement financier de Grand Chambéry 2026-2032

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers

Date de l'acte : 11 juin 2026

Annexe(s) : Règlement

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260611-lmc1H35677H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35677H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juin 2026

Date de réception en Préfecture : 15 juin 2026

Date de publication sur le site internet: mardi 16 juin 2026